

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 4

Après le mot :

« services »

insérer les mots :

« locaux, départementaux ou territoriaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.